



## **3R** *environnement international Inc.*

Produits cosmétiques &  
pharmaceutiques

### Mémoire présenté à la CMM concernant le plan de gestion des matières résiduelles.

À titre de spécialiste du domaine de l'environnement depuis plus de dix années, et de résident de la Rive-Nord de Montréal, nous avons assisté à quelques présentations du plan de gestion des matières résiduelles proposé par la CMM et nous désirons faire les quelques constatations suivantes :

- Un portrait utile et nécessaire de la situation quant aux données quantitatives à été compilées à savoir le volume des déchets, le type, la provenance, les coûts, etc.
- Quelle que soit l'option choisie, la CMM propose de poursuivre l'expérience infructueuse et dangereuse de la gestion des matières résiduelles par l'utilisation des sites d'enfouissement sans qu'aucune autre méthode alternative ne soit explorée. Pourtant ces méthodes existent bel et bien; méthanisation, gazéification, incinération, pyrolyse sous vide et surtout ont déjà démontré leur validité dans des applications à des échelles industrielles.
- Les moyens proposés pour atteindre les objectifs du ministère de l'Environnement (i.e. 60% de valorisation des déchets avant 2008) par la CMM sont irréalistes. En réalité ils reposent principalement sur la bonne conduite des citoyens suite à une campagne de sensibilisation intensive et étendue. Or, cette expérience a déjà été faite au Québec via Recyc-Québec. En effet, Recyc-Québec tente d'arriver à une meilleure performance au niveau du recyclage en utilisant les mêmes méthodes que propose la CMM mais sans qu'un succès à la hauteur de nos souhaits ne soit réalisé. En fait les résultats plafonnent à plus ou moins 40 % depuis quelques années; comment alors penser que l'on puisse atteindre plus de 60 % en utilisant les mêmes outils de promotion?

De plus, la CMM propose d'ajouter aux responsabilités du citoyen i.e. ajout d'une collecte des putrescibles, etc. et espère que celui-ci répondra à l'appel. Il est plus que naturel que l'on veuille gagner du temps dans cette perspective et ajouter cinq années de plus au délai accordé par le Ministère de l'environnement du Québec... puisqu'on recherche l'irréalisable.

- Le prétexte voulant que les 10 années débutent maintenant au lieu de 1998 dus à 1 ou 2 contrats existants (ville de Brossard) qui se termine après 2008 est pour le moins faible pour ne pas utiliser d'autres mots. Dans ce genre de dossier, des ajustements de parcours sont normaux et ils peuvent facilement être négociés et réglés.

En fait, cela cache et est indicatif de l'absence de volonté, du manque d'organisation, du manque de leadership et du manque de conscience du rôle social **majeur** que doit assumer la CMM dans le développement d'un mode de gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Ailleurs au Canada notamment à Toronto les gestionnaires ont compris qu'ils peuvent avec leur pouvoir d'achat être la source de changements positifs dans la société.

- Il y a urgence d'agir maintenant avant que les coûts soient hors de contrôle lorsque les sites d'enfouissements pollueront tellement qu'il deviendra quasiment impensable de régler la situation. Vous pensez peut-être que j'exagère? Voyez par vous-même l'article paru le 4 décembre dernier dans La Presse sous la plume de M. Charles Côté. La compagnie Intersan dit elle-même « avoir trouvé de l'azote ammoniacal dans des puits jusqu'à 300 mètres du lieu d'enfouissement. La présence de cette substance est considérée comme un signe de contamination des eaux souterraines par un dépotoir ».

Or comme vous le savez un pourcentage non négligeable des déchets de la CMM se retrouvent enfouis dans ce site. Est-ce responsable et raisonnable de poursuivre dans cette même voie?

- Actuellement, il m'apparaît clair que la situation désastreuse vécue entre autres dans la couronne Nord devrait être perçue comme un **signal d'alarme** et nous porter à résoudre le problème de l'enfouissement au Québec. Trop de gens subissent cette situation déjà. Pourtant plusieurs pays ont déjà suivi ce chemin avec succès depuis plus de quinze années maintenant. Serions-nous incapable d'en faire tout autant ?

- Depuis plus de trente années, les journaux sont remplis d'articles qui démontrent les impacts négatifs générés par les sites d'enfouissement, par une mauvaise gestion des matières résiduelles dangereuses et non-dangereuses. Des noms de villes sont rendus synonymes de désastres survenus au cours de dernières années; Saint-Basile (feu d'un entrepôt de BPC), Ville Mercier (les lagunes de la ville sont parmi les plus polluées en Amérique du Nord; 32 km carrés sont contaminés pour des centaines d'années à venir), Saint-Amable (feu d'un site d'entreposage de pneus usagés), Lachenaie (qui aurait reçu pendant des années des matières toxiques), ville de Montréal (Technoparc, ancien site d'enfouissement d'où se déverse quotidiennement des BPC ), etc.

En guise de conclusion, nous aimerions souligner également que nous sommes impliqués quotidiennement dans la solution aux problèmes occasionnés par la gestion des matières résiduelles et réalisons depuis plus de 10 années des projets concrets qui améliorent la situation. Nous sommes non seulement des témoins mais aussi des acteurs au quotidien pour que notre société s'améliore. Nous désirons témoigner par la présente et vous indiquer que c'est possible à réaliser aujourd'hui. Encore faut-il que les décideurs acceptent d'y faire face dans le présent.

Nous aimerions déposer également ce qui devrait être la bible de tous les intervenants gestionnaires de matières résiduelles au Québec i.e. le dernier livre de M. Hubert Reeves,

« Mal de terre ». Nous souhaitons ardemment qu'il vous inspire sur la voie de la prise en charge du **traitement** des déchets maintenant plutôt que de pelleter en avant ce problème à nos enfants et petits-enfants.

J'espère pouvoir compter sur votre commission pour faire partie de ceux et celles qui, de plus en plus nombreux, désirent participer via le paiement de leurs impôts et taxes de toutes sortes à la résolution de ce problème de façon responsable maintenant.

Merci de votre collaboration,



Charles Moreau  
Président

# La pollution des puits inquiète autour de Ste-Sophie

CHARLES CÔTÉ

Si vous creusez un puits aux alentours du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, dans les Basses-Laurentides, vous risquez de trouver autre chose que de l'eau.

« Des fuites de biogaz ont été constatées à 1,2 kilomètre du site, chez un voisin qui creusait un puits », a reconnu hier Hubert Bourque, un dirigeant d'Intersan, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Cette filiale de la société américaine WMI a demandé l'agrandissement de ce lieu d'enfouissement qui accueille actuellement environ le quart des déchets de la grande région de Montréal.

Les biogaz sont le résultat explosif et nauséabond de la décomposition des déchets de ce dépotoir exploité depuis 1964 et qui fait pour la première fois l'objet d'un examen par le BAPE.

Hier, c'est le sort de l'eau qui retenait l'attention. « De 1964 à 1976, le site a bien entendu contaminé les eaux de surfaces dit Robert Marcotte, directeur régional pour les Laurentides au ministère de l'Environnement. Quant aux eaux souterraines, il y a des inquiétudes au Ministère qu'Intersan a partagées. »

Intersan, qui a acheté le dépotoir de Sainte-Sophie en 1997, dit avoir trouvé de l'azote ammoniacal dans  
des puits inconnus.



# Lesson from the Montreal Technoparc Mess

**E**nvironmental provisions of the North American Free Trade Agreement have recently become topical in relation to a development known as the Montreal Technoparc Site. The site, which is owned by the City of Montreal and situated next to the Victoria Bridge less than two kilometres from downtown Montreal, was used as a landfill for decades. In 1966 the site was covered for use as a parking lot for Expo 67 and in the late 80s the city decided to convert the site into a research park for advanced technology.

Environmentalists have made public allegations that the city is aware of the presence and discharge of contaminants from the site.

## CEC submission

Under Article 14 of the NAAEC, any person or organization may submit a claim in which allegations are made that a NAFTA partner (one of the signatory governments) has failed to effectively enforce its environmental law. A submission under these provisions may result in the CEC investigating the matter and the creation of a factual record of its findings. (See "NAFTA Waste" article in the April/May 2001 edition.)

In August 2003, three Canadian and two U.S. environmental NGOs made a submission which asserts that polychlorinated biphenyls (PCBs) and polycyclic aromatic hydrocarbons (PAHs) and other pollutants are being discharged from the Technoparc site. The submission alleges that samples were gathered showing PCB discharges of up to 8.5 million times the 1987 Canadian Water Quality Guideline and levels beyond the point of discharge of up to 941,000 times the PCB Guideline along with elevated levels of other toxic substances.

The submission charges that the discharges are contrary to Section 36(3) of the federal *Fisheries Act* that prohibits the deposit of a "deleterious substance" into water frequented by fish or in any place under any conditions where the substance may enter such water. Interestingly, the submission says that Environment Canada began an investigation into the Technoparc contaminants in April of 2002 that was terminated in April 2003. Upon completion of its investigation Environment Canada stated that "the analysis we have done does not allow us to determine the precise source of the deleterious substances released to the St. Lawrence River."

Amazingly, Environment Canada cites this rather inconclusive and unsettling state of affairs as the basis of bringing "closure" to the investigation requested in 2002.

The submission to the CEC states that Canada has failed to halt the

ongoing discharges and to effectively enforce Section 36(3) of the *Fisheries Act*, as required by Article 14 of the NAAEC. It also alleges that the City of Montreal's attempts to contain the contaminants have been ineffective.

## Industry Implications

Waste management companies and organizations routinely spend significant resources to ensure that they are in compliance with government regulations. Non-compliance can be extremely expensive in the form of fines and/or clean up and other costs.

As a result, it's quite disconcerting to those in any industry that has significant environmental concerns when a government appears not to enforce its own environmental regulations. Should a CEC investigation result in a finding that the government has not been living up to its own standards, a further level of regulatory uncertainty will be introduced into what is already a complicated area.

One of the primary concerns for private industry will be whether industry participants will be able to rely on federal or provincial government representatives when they indicate that any particular operation is in compliance with those laws. Should some other third party come along and make allegations such as those being made about the Technoparc, the reputation of an owner or operator of such a site could be significantly impacted. While the City of Montreal is the owner of the Technoparc it could just as easily be a private sector site in some other future set of circumstances.

The moral of this story is that owners and operators of waste management facilities must take it upon themselves to ensure that their operations are in compliance with provincial and federal environmental standards. While comforting statements from environment ministry officials may be

rare, even these should be only considered as a partial comfort. If the case of Technoparc was revisited upon the private owner of a waste management facility, the impact could be devastating whether the allegations were eventually proven true or not. ♻️



Written by Adam Chamberlain, LL.B. of Power Budd, the Canadian affiliate of Cameron McKenna, an international law and consulting firm. Adam sits on the board of directors of the Ontario Waste Management Association. E-mail Adam at [achamberlain@powerbudd.com](mailto:achamberlain@powerbudd.com)